

RETOUR SUR LES ETATS GENERAUX DE LA CANNE : Une démarche inédite pour l'avenir de la filière Canne-Sucre

Vendredi 20 juin 2025, plus de 400 personnes se sont réunies au Musée Stella Matutina pour assister à la journée de restitution des États Généraux de la Canne, initiés à la demande du Conseil Régional et de l'Etat afin d'échanger sur l'avenir de la filière et en définir les orientations stratégiques.

POURQUOI DES ETATS GÉNÉRAUX DE LA CANNE ?

Face aux difficultés auxquelles est confrontée la filière, l'ensemble des institutions publiques, l'État, la Région, le Département, la Chambre d'Agriculture, le CPCS et les organisations professionnelles ont décidé de se mobiliser ensemble autour d'un même objectif : bâtir un avenir durable pour cette filière historique et stratégique, au cœur des équilibres agricoles, économiques et environnementaux du territoire.



COMMENT SE SONT PRÉPARÉS CES ETATS GÉNÉRAUX DE LA CANNE ?

Les Etats Généraux ont fait l'objet de plusieurs semaines de préparation et ont débuté par un large processus de consultations sur toute l'île :

- 6 ateliers territoriaux thématiques ont été organisés au sein des principaux bassins de production de l'île. Planteurs, représentants agricoles et industriels, techniciens agricoles, coopératives et représentants institutionnels se sont réunis pour s'exprimer et travailler sur le foncier, l'irrigation, les techniques culturales, la mécanisation, les revenus, la transmission, la formation, etc.
- Un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des planteurs pour recueillir leurs avis et propositions concrètes.
- Des réunions techniques se sont tenues avec les représentants des planteurs et des autres filières (sucre, rhum, élevage, fruits & légumes) et plusieurs experts afin d'échanger sur les thèmes de l'innovation, de la recherche et du développement, de la plantation, et de la maîtrise de l'enherbement.

COMMENT S'EST DÉROULÉE LA JOURNÉE DU 20 JUIN ?

Rassemblant **plus de 400 personnes** au musée Stella Matutina, la journée du 20 juin a marqué l'aboutissement de cette première phase de concertation, en présence d'**Olivier Fontaine**, Président de la Chambre d'Agriculture de La Réunion, de **Patrice Latron**, Préfet de La Réunion, d'**Huguette Bello**, Présidente de la Région Réunion, de **Cyrille Melchior**, Président du Département de La Réunion et même du ministre d'État, ministre des Outre-mer, **Manuel Valls** qui est intervenu depuis Paris à l'issue de l'événement. Les travaux, initiés depuis plusieurs semaines, ont été restitués lors de cette journée du 20 juin et débattus par les acteurs de la filière, à l'occasion des quatre tables rondes organisées autour de **4 grandes thématiques** :

1. FONCIER :

Préserver les terres agricoles, reconquérir les friches et améliorer les infrastructures.

2. ITINÉRAIRES TECHNIQUES, INNOVATION ET CLIMAT :

Mécanisation, irrigation, nouvelles variétés, maîtrise de l'enherbement.



3. ENJEUX ÉCONOMIQUES :

Améliorer le prix des produits, soutenir les co-produits et renforcer les synergies avec les autres filières agricoles.

4. ENJEUX SOCIAUX ET SOCIÉTAUX :

Redonner de la lisibilité, renouveler l'image de la filière et préparer la relève.

UN PROTOCOLE PARTENARIAL HISTORIQUE POUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE

Cette journée s'est conclue par la signature d'un **protocole partenarial** entre l'Etat, la Région Réunion, la Collectivité départementale, la Chambre d'Agriculture, et le Comité Paritaire de la Canne et du Sucre. Tous s'accordent sur la nécessité de :

- **Retrouver une trajectoire** permettant d'atteindre le niveau de production défini dans la convention canne
- **Conforter les externalités économiques** positives de la filière canne-sucre, grâce à la valorisation des co-produits (mélasse, bagasse, paille, etc.) dans une logique de complémentarité inter-filières (autres filières agricoles, rhum, énergie)
- **Restaurer l'attractivité et l'image** de cette filière, en visant la sécurisation du revenu des planteurs et des transformateurs
- **Renforcer la résilience de la filière** vis-à-vis de facteurs et menaces externes (volatilité des marchés du sucre, dépendance aux intrants importés, etc.) ou climatiques, en favorisant les processus d'économie circulaire
- **Viser la maximisation des services socio-économiques** (notamment en termes d'emploi) et environnementaux, comme contribution au développement durable du territoire



QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Ce protocole partenarial pose les bases d'une ambition partagée : **relancer durablement la filière canne-sucre**. La signature de ce protocole marque le début d'une nouvelle phase : **la conception d'un plan d'action et sa mise en œuvre concrète**.

Dans les semaines qui viennent, des groupes de travail se mettront en place en vue d'établir une feuille de route détaillée d'ici fin septembre 2025.

→ Pour suivre l'avancée des travaux, vous pouvez consulter le site internet dédié : <https://etatsgenerauxdelacanne.re/>

CAMPAGNE SUCRIÈRE 2025 : BON DÉMARRAGE À TOUS

La campagne sucrière a débuté à Bois-Rouge, dans le bassin Nord-Est, le mardi 22 juillet.

Pour faire face aux contraintes de production liées au faible tonnage attendu, les livraisons se dérouleront uniquement sur quatre jours, du lundi au jeudi avec des plages horaires étendues. Chaque agriculteur peut se rapprocher de son Pôle Canne pour en savoir plus sur les horaires aménagés pour les livraisons.

Dans le Sud-Ouest, la campagne sucrière a débuté au Gol le lundi 28 juillet. Les livraisons se feront sur ce bassin, du lundi au samedi.

Les prévisions de production pour 2025 établies par le CTICS restent, à ce stade, plutôt faibles. En effet les épisodes climatiques du début d'année, en particulier la sécheresse exceptionnelle jusqu'en février puis le cyclone dévastateur Garance, le pire connu depuis 1962 auront des conséquences directes et importantes sur les tonnages de canne et la richesse en sucre de la campagne sucrière 2025.



LES ESTIMATIONS DU PREMIER RÉSEAU POUR 2025 SONT DE :

- **544 500 tonnes pour la sucrerie du Gol**
(contre 545 655 tonnes en 2024)

- **428 000 tonnes pour la sucrerie de Bois-Rouge**
(contre 591 616 tonnes en 2024)

Ceci représente une estimation totale de **972 500 tonnes de cannes**. Le second réseau d'estimations permettra de confirmer ou non la possibilité d'atteindre le seuil du million de tonnes de cannes à l'échelle de l'île.

DES MESURES EXCEPTIONNELLES VOTÉES POUR ACCOMPAGNER LES PLANTEURS



En complémentarité avec les dispositifs exceptionnels mis en œuvre par l'Etat à l'issue de la mobilisation collective des acteurs de la filière en mars et avril 2025, les représentants du CPCS se sont réunis, le 25 juillet 2025, afin de voter un accord de démarrage de campagne. Cet accord permet d'apporter une compensation partielle de la baisse des tonnages de canne à l'hectare et de la baisse des richesses auxquelles vont faire face les agriculteurs canniers suite au passage du cyclone Garance et à la période de sécheresse.

DISPOSITIF ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

1. Verser à chaque bassin cannier (bassin de Bois Rouge et bassin du Gol) le même montant de reliquat d'aide à la production que la moyenne versée depuis le début de la convention canne (Campagnes 2022, 2023, 2024).

Ainsi l'enveloppe attribuée au Bassin du Gol sera de 4,5M€ sur la base de 9506 hectares. L'enveloppe attribuée au bassin de Bois Rouge sera de 4 M€ sur la base de 9745 hectares.

Les modalités de versement de ces enveloppes seront les mêmes que celles de l'année 2024.

2. Utiliser l'enveloppe de reliquat restante pour compenser les richesses de la zone Nord-Est qui sont les plus impactées par Garance.

Cette intervention correspond à une neutralisation d'environ 2 points de richesse pour chaque planteur, soit environ 10 € à la tonne, quel que soit son niveau de richesse.

3. Remettre en place une mesure d'aide aux intrants identique à celle de l'année 2024 pour un montant de 3 M€.

Cette enveloppe de soutien sera financée à hauteur de 2M € par l'article 17 et à hauteur de 1 M€ par Tereos dans le cadre du plan de relance.

Ce mode de financement exceptionnel permet de mettre en place les deux mesures supplémentaires suivantes.

4. Mobiliser une partie de l'enveloppe rendue disponible sur l'article 17 pour neutraliser en 2025, 1 point de richesse pour les planteurs qui resteraient en dessous de 11,75 de richesse après le mécanisme du point 2.



Ainsi, à titre d'exemple, pour la zone du Gol, un planteur à 10,75 de richesse sera ramené à 11,75.

De même pour la zone de Bois Rouge, un planteur à 8,75 sera, après application du point 2 (compensation des richesses de la zone Nord Est), ramené à 10,75 puis à 11,75, après application du point 4.

5. Mobiliser l'autre partie de l'enveloppe rendue disponible sur l'article 17 pour neutraliser en 2024, 2 points de richesse pour les planteurs inéligibles à l'article 9 de la convention canne, au titre de la calamité agricole, mais qui ont sollicité un rattrapage à 11,75.

À titre d'exemple, si un planteur (quelle que soit sa zone) est non éligible à l'article 9 en raison des aides calamités agricoles perçues et a sollicité le CTICS parce qu'il a une richesse de 9,75, il sera ramené à 11,75.

6. Mobiliser une enveloppe de 200 000 € obtenue grâce à 100 000 € prélevés sur l'article 17 et 100 000 € mis par Tereos dans le cadre du plan de relance, pour soutenir les efforts d'irrigation des planteurs du bassin du Gol.

Par ailleurs, des démarches seront engagées auprès de la Collectivité Départementale pour obtenir une remise de 25% du montant des factures d'eau du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

7. Retenir le principe que dès lors qu'une calamité agricole aura une ampleur significative sur un bassin cannier, le CPCS se réunira pour trouver des solutions adaptées dans la même logique que celle mise en place pour cette campagne 2025.

NOUVELLES DÉROGATIONS DE 120 JOURS POUR LE MERLIN FLEXX, LE LOYANT ET L'ONYX

Le Merlin Flexx, produit de prélevée, efficace sur les graminées et notamment la fataque vient d'obtenir une nouvelle dérogation de 120 jours et peut être utilisé jusqu'au 07/11/2025.

Le Loyant, herbicide de prélevée également, bénéficie à nouveau d'une dérogation 120 jours pour la période du 22/07/2025 au 19/11/2025.

L'Onyx, herbicide de postlevée, bénéficie aussi d'une nouvelle dérogation 120 jours pour la période du 01/08/2025 au 29/11/2025.

Le travail continue pour faire reconnaître les besoins spécifiques des agriculteurs canniens qui, du fait de l'environnement tropical, font face à des adventices particulièrement difficiles à maîtriser.



Informations aux producteurs de canne

Août 2025/ N°114

Directeur de la publication :

Philippe Labro

Photos : Zamir Popat - Conseil départemental de La Réunion - La Région Réunion - D. Dijoux

Syndicat du Sucre

de La Réunion

0262 47 76 76

info@sucre.re